



**Séance du 31 mai 2012**

Convocation du 23 mai 2012

Absents excusés : Alan LAIDET

Secrétaire de séance : Josette GUITTON

Alan LAIDET donne pouvoir à Alain BRETEAUDEAU

Sergine BRETEAUDEAU donne pouvoir à Josette GUITTON

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 19 Avril 2012

**1 – Convention Commune/Multi Act'Enfance**

Suite à une rencontre avec les bénévoles de l'association Multi Act'Enfance, Monsieur le Maire propose d'établir une convention entre la commune et l'association Multi Act'Enfance afin de pouvoir fixer les actions régies par l'association ainsi que le montant alloué par la commune comme contribution financière maximale. Ce montant pour 2012 est fixé à 42.840 euros. La convention est établie pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**2 – Convention Commune/Maison Familiale Rurale « Le Vallon » (Fourniture de repas)**

Comme chaque année, une convention entre la Commune et la Maison Familiale Rurale « Le Vallon » doit être prise afin de fixer les conditions de fourniture de repas pour le service de restauration scolaire. Ladite convention prendra effet le lundi 5 septembre 2012 pour l'année scolaire 2012-2013. Le montant du repas facturé par la Maison Familiale Rurale s'élève à 3,50 euros, soit 3 % d'augmentation par rapport à l'année précédente. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**3 – Tarifs cantine**

Suite à l'augmentation du tarif du repas fourni par la Maison Familiale Rurale « Le Vallon », la commission « cantine » propose de fixer le montant du repas facturé aux familles pour l'année scolaire 2012-2013 à 3,60 €, le repas occasionnel à 6,20 € et de laisser le forfait mensuel par enfant à 4 euros. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**4 – Travaux de voirie 2012 – Choix des entreprises**

Comme chaque année, une consultation a eu lieu pour les travaux de voirie.

La date limite de dépôt des offres était fixée au lundi 21 mai 2012 à 12 heures.

a / Revêtements gravillonnés

route de St André (2650 m<sup>2</sup>), du terrain de BMX jusqu'à la RD 91

Le Clos Beaumont (550 m<sup>2</sup>)

Entreprises	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
- LAHAYE TP	1,56 €	4.992,00 €	5.970,43 €
- BOUCHET Vezins	1,98 €	6.336,00 €	7.577,86 €
- CHOLET TP	2,30 €	7.360,00 €	8.802,56 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise LAHAYE TP pour un montant HT de 4.992 euros.

## b / Fossés, Accotements et Réparations de voirie

- Réparations des chaussées :
  - . VC 105 (route de Torfou)
  - . « La Haute Barbière »
  - . « La Basse Barbière »
  - . VC 3 (route de Roussay)
- Assainissement de la route (curage de fossés)
  - . VC 103 (du VC 1 à la Grande Bonnière)
  - . « La Grande Bonnière »
  - . « La Braudière »
  - . « La Peltière »

Entreprises	Total HT	Total TTC
- LAHAYE TP	10.922,50 €	13.063,31 €
- BOUCHET Vezins	6.720,50 €	8.037,72 €
- CHOLET TP	10.488,00 €	12.543,65 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier les travaux à l'entreprise BOUCHET Vezins pour un montant HT de 6.720,50 euros.

## **5 – Implantation d'un distributeur de billets – Convention avec la Société Générale**

Après consultation, plusieurs banques ont refusé la demande de la commune pour implanter un distributeur automatique de billets. Après de longues discussions, la Société Générale a accepté d'implanter un distributeur de billets sur la commune de La Romagne. Afin de formaliser l'accord, une convention entre la Commune et la Société Générale doit être signée. Cette convention précise que la commune prend à sa charge :

- le dossier de demande de travaux
- le passage des fourreaux
- la création d'une dalle de béton au sol aux dimensions du kiosque béton
- la fourniture et la mise en place d'un kiosque béton monobloc
- la fourniture en électricité du local
- l'étanchéité et l'habillage extérieur du local pour l'intégrer à l'environnement
- l'aménagement extérieur en voirie avec mise en place d'obstacles de protection à définir

La Société Générale prend en charge :

- l'aménagement électrique du local
- la pose et la fourniture des éléments de signalétique
- la fourniture d'un sas deux portes blindées laquées
- la commande et l'abonnement de la ligne téléphonique ADSL
- la fourniture du distributeur et sa maintenance
- la fourniture et l'installation des éléments de sécurisation du local
- la télésurveillance du local et du distributeur
- la gestion du distributeur par un transporteur de fonds.

La convention prendra effet à compter de la mise en service du distributeur et sera conclue pour une durée indéterminée, avec un minimum de 5 ans. Passé cette période, la commune ou la société générale pourront résilier la convention à tout moment, sous réserve d'un préavis minimum de trois mois.

L'implantation aura lieu d'ici la fin de l'année à proximité du Trésor Public.

Le conseil municipal accepte de signer la convention avec la Société Générale par 18 voix et 1 abstention.

## **6 – Aménagement du parvis de l'église et du carrefour – Choix de l'entreprise**

Une consultation a été lancée pour l'aménagement du parvis de l'église et du carrefour. Trois entreprises ont répondu, en se conformant au cahier des charges. En effet, la loi stipule qu'une obligation est faite aux collectivités de rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux pour 2015. L'élément primordial à respecter dans cette consultation par les entreprises était de mettre de niveau

les trois portes avant de l'église. La commission urbanisme a étudié les différents projets. Après avoir présenté au conseil municipal les trois entreprises et leurs projets respectifs, la commission urbanisme propose de retenir l'entreprise Tremblais Paysage de Cholet. Les travaux seraient terminés pour la Toussaint 2012.

Le conseil municipal approuve le choix de la commission urbanisme et décide donc à l'unanimité de retenir la société Tremblais Paysage de Cholet.

### **7 – Façades de l'église – Nettoyage et Ravalement**

Compte-tenu des travaux envisagés pour l'aménagement du parvis ainsi que du carrefour, la municipalité a souhaité lancé une consultation pour le nettoyage et le ravalement de l'église afin qu'une certaine homogénéité soit respectée au niveau de l'église.

Plusieurs entreprises ont été contactées. Après discussion avec le conseil paroissial, il est convenu qu'il serait préférable de prévoir un nettoyage avec anti-mousse de la façade avant.

<b>Entreprise</b>	<b>Prix TTC</b>	<b>Observations</b>
TECHNITOIT	17.373,10 €	Sans peinture des portes et du Christ
DOGAN RAVALEMENT	7.564,60 €	En option : . 299 € TTC nettoyage et peinture du Christ . 547,10 € TTC peinture portes
BAUDON	24.673,30 €	En option : . 629,04 € TTC peinture portes
SHR	4.283,18 €	En option : . 657,80 € TTC nettoyage et peinture du Christ . 1.026,17 € TTC peinture portes

Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier les travaux de nettoyage et d'anti-mousse pour la façade principale de l'église pour un montant de 4.283,18 € TTC avec le nettoyage et la peinture du Christ pour un montant de 657,80 € TTC, soit un total de 4.940,98 € TTC, à l'entreprise « Société Herbretaise de Ravalement ».

### **8 - Questions diverses**

- Foyer des Jeunes : ouverture en semi-autonomie à compter du 3 juin
- Infos Sports :
  - . Le Tennis de Table finit 3<sup>ème</sup> au championnat de France
  - . BMX : Emma Jouteau termine 5<sup>ème</sup> mondiale et 1<sup>ère</sup> française aux championnats du Monde.
- Adomi Facil : La Communauté d'Agglomération du Choletais a mis en place un nouveau service depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour les personnes âgées proposant des services similaires à l'ADMR.